



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1025

Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) – Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1025 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE POUR L'ACTION SOCIALE (SAHLMAS) – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) a pour objet de gérer un parc immobilier d'habitations à loyer modéré, de l'entretenir et de le rénover en vue de sa location.

Par ailleurs, elle réalise des missions d'accompagnement social destinées aux personnes logées au sein du patrimoine dont elle assure la gestion.

Elle peut également améliorer les logements de son patrimoine en vue de leur vente à des personnes physiques, ou à des collectivités territoriales dans le cadre d'opérations d'aménagement ou d'opérations de renouvellement urbain et de mixité sociale, prévues dans les contrats de ville.

La SAHLMAS gère également les immeubles à usage principal d'habitation appartenant à l'Etat ou à des collectivités territoriales ou à leurs groupements.

II – Modalités de représentation :

La SAHLMAS est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le conseil d'administration des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré se répartit en 4 collèges : un actionnaire de référence détenant la majorité du capital, des représentants des EPCI et collectivités territoriales, des représentants des locataires et un collègue réservé à d'autres personnes morales ou physiques.

La Ville de Lyon est représentée au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS en tant qu'actionnaire principal. Elle dispose à ce titre de 10 représentants titulaires.

Le Conseil municipal a procédé par délibération n° 2020/37 en date du 30 juillet 2020 aux désignations des 10 représentants titulaires de la Ville de Lyon, mentionnés ci-après, au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS : Mesdames Marie-Noëlle FRERY, Malika BONNOT, Christiane CERUTTI, Samira BACHA HIMEUR et Laura FERRARI et Messieurs Raphaël MICHAUD, Olivier BERZANE, François GENOUVRIER, Alexandre CHEVALIER et Pierre OLIVER.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au remplacement de monsieur François GENOUVRIER pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de la SAHLMAS.

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, son article L 422-2-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de la SAHLMAS en date du 9 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° 2020/37 en date du 30 juillet 2020 ;

DELIBERE

- 1- Monsieur Sylvain GODINOT est désigné en remplacement de Monsieur François GENOUVRIER pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS).
- 2- Ledit représentant est autorisé à occuper la fonction de président du Conseil d'administration ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET